

## Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 18 novembre 2019 à 19 h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

### Etaient présents :

M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>CROUZET</b> Béatrice
M. <b>VOLLE</b> Stéphane	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>LECOMTE</b> Marc	Mme <b>COSTE</b> Marie-Claire
M. <b>MONTEIL</b> Bernard	Mme <b>LÉVÊQUE</b> Marie-José
M. <b>THÉRY</b> Jacques	Mme <b>PRUDHON</b> Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Absents ayant donné procuration

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

M. **MARTINS DE FREITAS** Éric a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle a donné procuration à Mme **LEVEQUE** Marie-José

### Absents :

Mme **SERRE** Océane

M. **ALLIER** Jérôme

M. **PARRA** Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

### **1 – N° 2019-42 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

### **2 - N° 2019 – 43 – APPROBATION COMPTE-RENDU 30 SEPTEMBRE 2019**

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 30 septembre 2019. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Mme **PRUDHON** Claude dit que dans les questions diverses il est noté que les travaux de l'aire de détente de Côte Rotie sont terminés, Mme **PRUDHON** Claude tient à préciser que les travaux des murets sont terminés mais qu'il reste quelques aménagements de finition à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2019.**

### **3 – N° 2019-44 – DENOMINATION DES RUES - MODIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 07 novembre 2011, les voies, rues et places publiques ont été nommées. Il convient aujourd'hui d'y apporter quelques corrections.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une modification administrative, les panneaux de rue sont existants et posés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ Valide les rectificatifs et ajouts tels que suit :

Voies de COUX - Ajout et modificatif	
DENOMINATIONS	Rectificatifs / Ajouts
MONTÉE ROBERT LE DIABLE	CHEMIN DE ROBERT LE DIABLE
CHEMIN DU RÉSERVOIR	IMPASSE DU RÉSERVOIR
	CHEMIN DE LA PLANTA
	RUELLE DU FIGUIER
	IMPASSE BOURAS
	IMPASSE DES ÉCHAMPS
	ROUTE DE LYAS
	MONTÉE DU GÉNÉRAL

➤ Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment à tous les services (Poste, SDIS, Police ...).

**4 – N° 2019-45 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le maire explique les nécessités de réajustement budgétaires 2019.

- La prise en compte des échéances des nouveaux emprunts encaissés en 2019 et pour lequel des mensualités ont été remboursées sur le budget 2019, capital et intérêts (Août à décembre).
- La prise en compte des prévisions budgétaires inscrites au budget 2019 sur le compte 21534 chapitre 21 à transférer au compte 2041512 chapitre 204.
- La prise en compte du remboursement d'une caution suite au départ d'un locataire.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Dépenses

Chapitre	Investissements	compte	Montant
16	Capital emprunts	1641	2 800,00
	Caution	165	180,00
20	PLU révision	202	- 2 980,00
21	Eclairage public	21534	- 15 825,00
20	Eclairage public	2041512	15 825,00

Chapitre	Fonctionnement	Compte	Montant
65	Participation centre de secours	65541	- 1 000,00
66	Intérêts des emprunts	66	1 000,00

**5 – N° 2019-46 – ACHAT TERRAIN – ARRET DE BUS HAUT CHASSAGNE – MODIFICATIF**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique qu'il s'agit d'une modification de surface du terrain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt de bus du Haut Chassagne.

Le conseil municipal par délibération en date du 15 octobre 2018 a adopté le principe d'achat du terrain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt de bus du Haut Chassagne. Cette délibération mentionnait une surface de 80 m<sup>2</sup>. Après vérification et bornage de l'espace, par le cabinet GEO-SIAPP, il s'avère qu'une surface de 39 m<sup>2</sup> suffit à l'aménagement de cet arrêt de bus.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

➤ Valide l'achat de 39 m<sup>2</sup> de surface sur la parcelle AC 454.

Monsieur le Maire rajoute que le mur a été remonté par une entreprise couxoise, le travail a été très bien réalisé.

Questions diverses :

M. VOLLE Stéphane informe que le chantier des ruines est bien avancé. Il informe également que le « Regard de COUX » est prêt.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que suite aux évènements marquants de ces derniers jours le tremblement de terre au Teil et l'épisode neigeux ayant entraîné une longue coupure d'électricité, un mot de soutien aux communes et aux familles a été inséré dans le « Regard de COUX ».

Il précise par rapport à cet épisode neigeux que la neige très lourde a provoqué la casse de nombreuses branches sur les fils électriques, beaucoup de foyers ont été privés d'électricité. La commune, malgré un numéro de téléphone privilégié a eu beaucoup de mal à être en contact avec les services d'Enedis. Les services techniques ont été mis à contribution pendant plusieurs jours pour tronçonner les branches cassées sur la voie publique.

Mme GIGON Christine rappelle que les personnes n'ayant pas reçu le courrier d'EDF pour les cachets d'iode peuvent les retirer dans une pharmacie avec un justificatif de domicile. Cette information a été confirmée par les services de la Préfecture de l'Ardèche.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre lève la séance et donne la parole au public présent.

## Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 18 novembre 2019 à 19 h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

### Etaient présents :

M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>CROUZET</b> Béatrice
M. <b>VOLLE</b> Stéphane	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>LECOMTE</b> Marc	Mme <b>COSTE</b> Marie-Claire
M. <b>MONTEIL</b> Bernard	Mme <b>LÉVÊQUE</b> Marie-José
M. <b>THÉRY</b> Jacques	Mme <b>PRUDHON</b> Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Absents ayant donné procuration

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

M. **MARTINS DE FREITAS** Éric a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle a donné procuration à Mme **LEVEQUE** Marie-José

### Absents :

Mme **SERRE** Océane

M. **ALLIER** Jérôme

M. **PARRA** Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

### **1 – N° 2019-42 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

### **2 - N° 2019 – 43 – APPROBATION COMPTE-RENDU 30 SEPTEMBRE 2019**

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 30 septembre 2019. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Mme **PRUDHON** Claude dit que dans les questions diverses il est noté que les travaux de l'aire de détente de Côte Rotie sont terminés, Mme **PRUDHON** Claude tient à préciser que les travaux des murets sont terminés mais qu'il reste quelques aménagements de finition à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2019.**

### **3 – N° 2019-44 – DENOMINATION DES RUES - MODIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 07 novembre 2011, les voies, rues et places publiques ont été nommées. Il convient aujourd'hui d'y apporter quelques corrections.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une modification administrative, les panneaux de rue sont existants et posés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ Valide les rectificatifs et ajouts tels que suit :

Voies de COUX - Ajout et modificatif	
DENOMINATIONS	Rectificatifs / Ajouts
MONTÉE ROBERT LE DIABLE	<b>CHEMIN DE ROBERT LE DIABLE</b>
CHEMIN DU RÉSERVOIR	<b>IMPASSE DU RÉSERVOIR</b>
	<b>CHEMIN DE LA PLANTA</b>
	<b>RUELLE DU FIGUIER</b>
	<b>IMPASSE BOURAS</b>
	<b>IMPASSE DES ÉCHAMPS</b>
	<b>ROUTE DE LYAS</b>
	<b>MONTÉE DU GÉNÉRAL</b>

- **Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment à tous les services (Poste, SDIS, Police ...).**

**4 – N° 2019-45 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le maire explique les nécessités de réajustement budgétaires 2019.

- La prise en compte des échéances des nouveaux emprunts encaissés en 2019 et pour lequel des mensualités ont été remboursées sur le budget 2019, capital et intérêts (Août à décembre).
  - La prise en compte des prévisions budgétaires inscrites au budget 2019 sur le compte 21534 chapitre 21 à transférer au compte 2041512 chapitre 204.
  - La prise en compte du remboursement d'une caution suite au départ d'un locataire.
- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Dépenses

Chapitre	Investissements	compte	Montant
16	Capital emprunts	1641	2 800,00
	Caution	165	180,00
20	PLU révision	202	- 2 980,00
21	Eclairage public	21534	- 15 825,00
20	Eclairage public	2041512	15 825,00

Chapitre	Fonctionnement	Compte	Montant
65	Participation centre de secours	65541	- 1 000,00
66	Intérêts des emprunts	66	1 000,00

**5 – N° 2019-46 – ACHAT TERRAIN – ARRET DE BUS HAUT CHASSAGNE – MODIFICATIF**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique qu'il s'agit d'une modification de surface du terrain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt de bus du Haut Chassagne.

Le conseil municipal par délibération en date du 15 octobre 2018 a adopté le principe d'achat du terrain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt de bus du Haut Chassagne. Cette délibération mentionnait une surface de 80 m<sup>2</sup>. Après vérification et bornage de l'espace, par le cabinet GEO-SIAPP, il s'avère qu'une surface de 39 m<sup>2</sup> suffit à l'aménagement de cet arrêt de bus.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Valide l'achat de 39 m<sup>2</sup> de surface sur la parcelle AC 454.**

Monsieur le Maire rajoute que le mur a été remonté par une entreprise couxoise, le travail a été très bien réalisé.

Questions diverses :

M. VOLLE Stéphane informe que le chantier des ruines est bien avancé. Il informe également que le « Regard de COUX » est prêt.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que suite aux évènements marquants de ces derniers jours le tremblement de terre au Teil et l'épisode neigeux ayant entraîné une longue coupure d'électricité, un mot de soutien aux communes et aux familles a été inséré dans le « Regard de COUX ».

Il précise par rapport à cet épisode neigeux que la neige très lourde a provoqué la casse de nombreuses branches sur les fils électriques, beaucoup de foyers ont été privés d'électricité. La commune, malgré un numéro de téléphone privilégié a eu beaucoup de mal à être en contact avec les services d'Enedis. Les services techniques ont été mis à contribution pendant plusieurs jours pour tronçonner les branches cassées sur la voie publique.

Mme GIGON Christine rappelle que les personnes n'ayant pas reçu le courrier d'EDF pour les cachets d'iode peuvent les retirer dans une pharmacie avec un justificatif de domicile. Cette information a été confirmée par les services de la Préfecture de l'Ardèche.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre lève la séance et donne la parole au public présent.

## Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2019

Par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 18 novembre 2019 à 19 h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

### Etaient présents :

M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>CROUZET</b> Béatrice
M. <b>VOLLE</b> Stéphane	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>LECOMTE</b> Marc	Mme <b>COSTE</b> Marie-Claire
M. <b>MONTEIL</b> Bernard	Mme <b>LÉVÊQUE</b> Marie-José
M. <b>THÉRY</b> Jacques	Mme <b>PRUDHON</b> Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Absents ayant donné procuration

M. **FLECHON** Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

M. **MARTINS DE FREITAS** Éric a donné procuration à M. **CROS** Samuel

Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle a donné procuration à Mme **LEVEQUE** Marie-José

### Absents :

Mme **SERRE** Océane

M. **ALLIER** Jérôme

M. **PARRA** Baltazar

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.*

### **1 – N° 2019-42 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer Madame GIGON Christine secrétaire de séance.**

### **2 - N° 2019 – 43 – APPROBATION COMPTE-RENDU 30 SEPTEMBRE 2019**

Après avoir ouvert la séance, monsieur le Maire propose l'adoption du compte rendu de la séance du 30 septembre 2019. Il rappelle que le compte rendu a été affiché à la mairie et qu'il a été publié sur le site de la commune.

Chaque élu en a été destinataire.

Mme **PRUDHON** Claude dit que dans les questions diverses il est noté que les travaux de l'aire de détente de Côte Rotie sont terminés, Mme **PRUDHON** Claude tient à préciser que les travaux des murets sont terminés mais qu'il reste quelques aménagements de finition à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal en date du 30 septembre 2019.**

### **3 – N° 2019-44 – DENOMINATION DES RUES - MODIFICATIF**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibération en date du 07 novembre 2011, les voies, rues et places publiques ont été nommées. Il convient aujourd'hui d'y apporter quelques corrections.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement d'une modification administrative, les panneaux de rue sont existants et posés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ Valide les rectificatifs et ajouts tels que suit :

Voies de COUX - Ajout et modificatif	
DENOMINATIONS	Rectificatifs / Ajouts
MONTÉE ROBERT LE DIABLE	CHEMIN DE ROBERT LE DIABLE
CHEMIN DU RÉSERVOIR	IMPASSE DU RÉSERVOIR
	CHEMIN DE LA PLANTA
	RUELLE DU FIGUIER
	IMPASSE BOURAS
	IMPASSE DES ÉCHAMPS
	ROUTE DE LYAS
	MONTÉE DU GÉNÉRAL

➤ Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment à tous les services (Poste, SDIS, Police ...).

**4 – N° 2019-45 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le maire explique les nécessités de réajustement budgétaires 2019.

- La prise en compte des échéances des nouveaux emprunts encaissés en 2019 et pour lequel des mensualités ont été remboursées sur le budget 2019, capital et intérêts (Août à décembre).
- La prise en compte des prévisions budgétaires inscrites au budget 2019 sur le compte 21534 chapitre 21 à transférer au compte 2041512 chapitre 204.
- La prise en compte du remboursement d'une caution suite au départ d'un locataire.

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux ajustements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019 :

Dépenses

Chapitre	Investissements	compte	Montant
16	Capital emprunts	1641	2 800,00
	Caution	165	180,00
20	PLU révision	202	- 2 980,00
21	Eclairage public	21534	- 15 825,00
20	Eclairage public	2041512	15 825,00

Chapitre	Fonctionnement	Compte	Montant
65	Participation centre de secours	65541	- 1 000,00
66	Intérêts des emprunts	66	1 000,00

**5 – N° 2019-46 – ACHAT TERRAIN – ARRET DE BUS HAUT CHASSAGNE – MODIFICATIF**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique qu'il s'agit d'une modification de surface du terrain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt de bus du Haut Chassagne.

Le conseil municipal par délibération en date du 15 octobre 2018 a adopté le principe d'achat du terrain nécessaire à l'aménagement de l'arrêt de bus du Haut Chassagne. Cette délibération mentionnait une surface de 80 m<sup>2</sup>. Après vérification et bornage de l'espace, par le cabinet GEO-SIAPP, il s'avère qu'une surface de 39 m<sup>2</sup> suffit à l'aménagement de cet arrêt de bus.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

➤ Valide l'achat de 39 m<sup>2</sup> de surface sur la parcelle AC 454.

Monsieur le Maire rajoute que le mur a été remonté par une entreprise couxoise, le travail a été très bien réalisé.



Questions diverses :

M. VOLLE Stéphane informe que le chantier des ruines est bien avancé. Il informe également que le « Regard de COUX » est prêt.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre précise que suite aux évènements marquants de ces derniers jours le tremblement de terre au Teil et l'épisode neigeux ayant entraîné une longue coupure d'électricité, un mot de soutien aux communes et aux familles a été inséré dans le « Regard de COUX ».

Il précise par rapport à cet épisode neigeux que la neige très lourde a provoqué la casse de nombreuses branches sur les fils électriques, beaucoup de foyers ont été privés d'électricité. La commune, malgré un numéro de téléphone privilégié a eu beaucoup de mal à être en contact avec les services d'Enedis. Les services techniques ont été mis à contribution pendant plusieurs jours pour tronçonner les branches cassées sur la voie publique.

Mme GIGON Christine rappelle que les personnes n'ayant pas reçu le courrier d'EDF pour les cachets d'iode peuvent les retirer dans une pharmacie avec un justificatif de domicile. Cette information a été confirmée par les services de la Préfecture de l'Ardèche.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre lève la séance et donne la parole au public présent.